

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## UN SYMPTÔME

On se souvient peut-être qu'un certain M Lefranc, maire de Réthel, avait cru devoir insulter le ministre de la guerre pour le plus grand bien de l'armée et le respect de la discipline. Ce grand admirateur de M. Coppée et de M. Rochefort, ce maire nationaliste ne pouvait comprendre qu'un républicain fût patriote; observateur religieux des procédés des faussaires, il ne pouvait admettre qu'un homme honnête et loyal fût en même temps un homme habile et il se permit certaines réflexions injurieuses qu'il est inutile de rappeler. Laissons les immondices au tas d'ordures.

L'acte était d'autant plus méritoire pour un bon français qu'il avait lieu devant les officiers étrangers. Un officier français, le capitaine Targe, justement indigné, rembarra vertement l'imbécile matamore qui se livrait à des manifestations déplacées.

Quelques jours après, le maire Lefranc fut révoqué; il donna sa démission de conseiller municipal pour provoquer une nouvelle élection. Cette élection a eu lieu et M. Collard, candidat de protestation contre l'acte de M. Lefranc et soutenu par le cercle démocratique de Réthel a été élu à une grosse majorité.

Il a immédiatement adressé à ses électeurs la lettre suivante, qui ne peut laisser aucun doute sur le caractère de sa candidature.

« Je remercie bien sincèrement les 668 voix nettement républicaines qui ont affirmé sur mon nom leurs sentiments démocratiques et leur respect de l'armée, insultée en la personne de M. le ministre de la guerre, en la présence des officiers étrangers, par l'ex-maire Lefranc.

Je suis lavé des injures déversées contre moi par des adversaires sans vergogne.

Vive la République! »

Cette élection montre combien étaient vaines les alarmes républicaines sur les prétendus progrès faits par les nationalistes dans les circonscriptions de l'Est. L'arc-en-ciel qui sert de drapeau à Millevoye et Cie n'est pas plus en faveur dans cette région que dans les autres parties de la France.

Le Midi n'a jamais été entamé par l'abominable entreprise qui, sous le couvert d'un faux patriotisme, travaillait à la destruction de la République pour le plus grand bien de quelques ambitieux, qui déjà s'étaient partagés les honneurs et les grasses prébendes. Bordeaux a profité de l'occasion qui lui était offerte pour se libérer du parti incompréhensible qui avait armé l'une contre l'autre les deux fractions du parti républicain.

Toulouse, Marseille, Lyon ont protesté avec énergie contre ceux qui osaient suspecter leur républicanisme. La Bretagne et la Vendée se lèvent contre les anciens chouans et les fils d'émigrés.

Paris, un moment grisé par les surenchères folles des candidats de l'Eglise, s'est ressaisi et déjà plusieurs conseillers nationalistes se voient contraints, par leurs électeurs d'abandonner la lutte contre la République.

La région de l'Est restait seule incertaine. Les populations qui ont eu à subir les désastres de plusieurs invasions, restent d'une

susceptibilité un peu malade sur le patriotisme, et le parti républicain a eu le tort d'énervé ces susceptibilités au lieu de les apaiser, en ramenant l'opinion à une plus sage conception des faits. Les charlatans nationalistes avaient tiré parti de cet état d'esprit en revendiquant, sous couleur des mots, le monopole du patriotisme.

Réthel vient de nous montrer que le bon sens avait repris le dessus sur l'entraînement passager des esprits. Nous avons le devoir, nous qui ne sommes pas plébiscitaires, qui ne cherchons pas à écraser l'opinion sous des masses de chiffres, de dégager l'opinion du suffrage universel, et nous avons le droit de dire que l'élection de Réthel est le symptôme de l'éclatante victoire que remportera, en mai prochain le parti républicain, unifié dans la bataille contre l'ennemi commun.

A. Z.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 octobre

La séance a été ouverte à 2 heures. M. Deschanel président donne aussitôt lecture du décret portant ouverture de la session extraordinaire de 1901.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux, puis M. Rouanet dépose une proposition tendant au rétablissement dans la loi de 1898 sur les sociétés de prévoyance et de secours mutuels d'un paragraphe voté par la Chambre mais repoussé par le Sénat.

M. Waldeck-Rousseau demande quelques jours pour étudier la question.

M. Basly, dépose une proposition tendant à l'établissement d'un salaire minimum, et d'une retraite de 2 fr. au moins, et de la journée de huit heures pour les ouvriers des mines.

M. Basly demande l'urgence pour sa proposition.

M. Waldeck-Rousseau demande à la Chambre de repousser la discussion immédiate de la proposition de M. Basly.

Un vif débat s'engage auquel prennent part MM. Viviani, Millevoye, Bouveri, M. Gay, Basly, Waldeck-Rousseau; mais la Chambre par 321 voix contre 254, refuse la priorité à la proposition Basly.

M. Déjeante demande l'urgence pour sa proposition relative à l'abrogation des lois scélérates.

L'urgence est repoussée par 402 voix contre 132.

Puis la Chambre s'occupe du règlement de l'ordre du jour pour les séances suivantes; le président donne connaissance des demandes d'interpellation déposées, et la Chambre en fait le classement.

Ce travail terminé, la séance est levée.

## SÉNAT

Séance du 22 octobre

La séance est ouverte à deux heures.

Rentrée des plus calmes et très brève séance. Le président lit le décret portant ouverture de la session. Il fait l'éloge funèbre des sénateurs décédés pendant les vacances. Il annonce ensuite que deux demandes d'interpellation ont été déposées, l'une par M. Cicéron, l'autre, par M. Farinole; puis, après avoir réglé son ordre du jour où rien ne figure de bien important, le Sénat fixe à vendredi, trois heures, sa prochaine séance.

La séance est levée à deux heures et demie.

## Au Palais-Bourbon

Commission du Travail

La commission du travail a commencé l'examen des propositions de loi concernant les ouvriers mineurs. Après un échange de vues et une délibération préliminaire, et avant de prendre une décision ferme, elle

a chargé M. Odilon-Barrot, son rapporteur, de centraliser tous les documents de la question, et notamment la réponse des ouvriers aux objections du comité central des mineurs de France sur la réglementation du travail. Quant à la question des retraites, elle l'a renvoyée à la commission d'assurance et de prévoyance sociale, qui est déjà saisie de propositions analogues. Pour ce qui concerne le minimum de salaire, la commission, en présence des divergences de vues qui existent même entre les représentants des ouvriers, a décidé d'entendre aussitôt que possible sur cette question, les syndicats ouvriers et patronaux de l'industrie des mines, qui constituent une propriété d'une nature particulière. Les syndicats ouvriers et patronaux sont invités à faire connaître leurs observations par délégation ou par écrit. La commission a ensuite décidé que les médailles du travail accordées aux ouvriers ne pourraient désormais leur être retirées.

## Controverse

Doit-on dire un automobile?

Doit-on dire une automobile?

L'opinion est très mobile.

Sans me faire autrement de bile,

J'ai pris le parti le plus habile

De consulter une sibylle.

J'ai mis vingt francs dans sa sèbile,

Alors, se tenant immobile,

Elle a rendu d'un ton débile

Cet oracle dont je jubile :

S'il s'agit d'un sapin, d'un break, et coëtera,

On doit dire un automobile;

Si c'est une calèche, une victoria,

On doit dire une automobile;

Ce n'est pas plus malin que ça!

## EN CHINE

La question de Mandchourie

La nouvelle convention relative à la Mandchourie comprend quatre parties :

1° La Russie consent à rétrocéder à la Chine les provinces de Liao-Toung, de Kirin et de Hœi-Lung-Kiang. Le chemin de fer de Chan Hai-Kouan est situé sur le territoire rétrocédé, mais la Chine remet à la Russie la protection exclusive de la ligne;

2° La Russie retirera ses troupes de la province de Liao-Toung dès cette année;

3° Elle retirera également ses troupes des deux autres provinces, mais graduellement, au cours des deux années prochaines;

4° La Chine consent à employer des officiers russes pour exercer les troupes mandchoues, commandées par le général tartare de Monkden.

Le correspondant anglais croit, qu'étant donné le peu de rigueur de cette convention envers la Chine, il doit exister un autre accord secret.

## Au Transvaal

Kruger s'oppose aux Représailles

Le vénérable président du Transvaal, son représentant diplomatique, le docteur Leyds, et les trois plénipotentiaires des Etats boers, MM. Wessels, Wolmarans et Fischer ont tenu un conseil de guerre à la villa Caracas, pour examiner comment les Boers pourraient répondre aux exécutions dans l'Afrique du Sud.

Les chefs boers n'ont pas le moindre doute

sur l'inutilité des protestations diplomatiques. Le docteur Leyds et les plénipotentiaires ont proposé de recourir à des représailles immédiates. Ils ont conseillé de fusiller un officier anglais chaque fois qu'un Boer serait exécuté.

Le président Kruger s'y est opposé en disant qu'il ne voulait pas faire une guerre de sauvages d'une guerre qui est déjà une guerre d'extermination.

L'opposition du président Kruger ne sera probablement pas de longue durée.

## INFORMATIONS

Les accidents du travail

La commission d'assurances et de prévoyance sociale a adopté le texte de M. Mirman, relatif à l'extension de la loi sur les accidents à de nouvelles catégories de salariés. Elle a même résolu de proposer prochainement à la Chambre l'extension de la loi à toutes les exploitations commerciales et industrielles, au sens très large que le code de commerce donne à ce mot. Mais, comme la loi de 1898 impose à tous les chefs d'industrie assujettis une taxe conforme de quatre centimes additionnels à la patente, que l'employeur soit assuré ou non, et quels que soient et le nombre des salariés et les risques de la profession, la commission a donné mandat à son rapporteur de rechercher s'il ne serait pas possible d'assurer cette taxe sur des bases moins uniformes, mais plus équitables.

Paroles républicaines

Recevant, mardi matin, les officiers de la garnison de Rodez, le général Pédoya, commandant en chef le 16<sup>e</sup> corps d'armée, après avoir indiqué comment il entend que l'instruction soit donnée aux soldats, a ajouté :

« Au point de vue de la politique, je ne veux pas savoir quelles sont vos pensées intimes; mais j'ai le devoir de vous dire que, du moment que de votre plein gré vous servez la République, puisque vous lui demandez avancement, décorations, faveurs, il ne serait pas loyal, je ne dirai pas de la trahir, car cette idée ne saurait entrer dans l'idée d'aucun de nous, mais seulement de la desservir. Vous éviterez donc dans tout lieu public, ou simplement ouvert, toute conversation qui pourrait faire croire que vous n'êtes pas les serviteurs dévoués et respectueux du gouvernement légal de la France! »

Les congrégations

Le Daily Graphic publie un télégramme de Jersey, disant que, dans une grande réunion, tenue lundi soir à l'Hôtel-de-ville, on a voté, par 600 voix contre 6, un ordre du jour demandant qu'il soit interdit par une loi aux ordres religieux, exilés de France, de s'établir dans l'île.

En Autriche

A la Chambre des députés de Vienne (Autriche), répondant à une interpellation concernant l'établissement des congrégations françaises en Autriche, le ministre des cultes déclare que, jusqu'à présent, trois demandes d'autorisations seulement ont été faites. Le gouvernement a donné une seule permission aux Carmélites de Versailles, pour un couvent à Salzbourg. Il s'agit de vingt religieuses et de cinq sœurs converses appartenant à un ordre autorisé en Autriche. Au sujet des deux autres demandes, les négociations continuent. Le ministre rappelle les lois concernant l'établissement des religieux étrangers en Autriche. Il expose que ceux-ci doivent s'abstenir de toute polémique à

l'égard des institutions de la monarchie et prouver qu'ils disposent de moyens de subsistance. Aucune demande n'est présentée de la part des congrégations françaises pour acquérir l'indigénat, ce qui est indispensable pour exercer les fonctions spirituelles et éducatrices.

M. Eisenclb, allemand radical, dépose une motion invitant le gouvernement à déposer un projet de loi relatif à la soumission de tous les ordres et congrégations à la loi sur les associations et prescrivant que tous les ordres et congrégations existants doivent demander l'autorisation, que l'établissement d'un nouveau couvent doit dépendre d'un acte législatif et que le droit d'éducation doit être interdit à tous les ordres.

**Nouvelles démenties**

L'Agence russe publiera la dépêche suivante: « Saint-Petersbourg, 21 octobre. — Les journaux anglais, escomptant la facilité avec laquelle certains organes de la presse continentale acceptent leurs informations, ont répandu, ces jours-ci, en France, des nouvelles sensationnelles annonçant qu'une véritable effervescence régnait parmi les populations afghanes du Turkestan russe. Comme conséquence de ce prétendu état de choses, un ordre de mobilisation des troupes de l'Oural, d'Orenbourg et de Sémiretchensk, aurait été donné par le général Kouroupatkine, ministre russe de la guerre.

Or, des renseignements, puisés à la meilleure source, nous permettent de déclarer qu'à aucun moment, au Turkestan, la tranquillité la plus absolue n'a cessé de régner et que le voyage d'inspection en Asie du général Kouroupatkine n'a aucune corrélation avec les derniers événements en Afghanistan.

D'ailleurs, la tournée d'inspection du ministre russe de la guerre avait été décidée depuis longtemps et bien avant la mort de l'émir Abdurrhaman.

**Le Cas du Capitaine Schœffer**

On connaît le cas de cet officier démissionnaire, le capitaine Schœffer, du 63<sup>e</sup> d'infanterie à Limoges, qui se serait vu refuser le maintien de son grade dans l'armée territoriale. Cet officier aurait alors préféré servir avec les hommes de son âge comme simple soldat, plutôt que d'accepter les galons de sergent. Une interpellation serait déposée à ce sujet sur le bureau de la Chambre.

Mais il paraît que tout officier démissionnaire perd la propriété de son grade, et qu'aucune loi n'oblige le ministre de la guerre à lui maintenir ce grade lors de son passage dans la territoriale. Les officiers en retraite seuls sont, aux termes de la loi de 1879, maintenus dans leur grade et mis à la disposition du ministre de la guerre pendant une durée de cinq années. Mais, en ce qui concerne les officiers démissionnaires, ils doivent passer dans l'armée territoriale avec le grade qu'ils possédaient dans l'armée active immédiatement avant leur nomination d'officier.

**Le tir contre la grêle**

Les Sociétés du tir contre la grêle, du Beaujolais, réunies à Villefranche, ont relevé et ratifié les observations suivantes:

1° Pendant la campagne de 1901, il y a eu en Beaujolais plus de vingt orages généraux ou locaux. Les plus dangereux ont été ceux des 9 juin, 14 et 28 juillet, 25 août et 10 septembre.

2° Il n'y a pas eu de chute de grêle sur toute l'étendue des dix-huit champs de tir organisés par le Syndicat de Villefranche, excepté le 23 juillet. Ce jour-là à Theiz, la grêle a causé un dégât estimé à deux dixièmes, autour d'un poste en bordure qui n'avait pas tiré, et un dégât insignifiant sur le reste du champ de tir.

Ce même jour, à Lachassagne, la grêle a causé un dégât estimé à un dixième autour de cinq postes qui n'ont point tiré ou tiré trop tard, et se trouvaient en bordure du côté de l'orage.

3° A plusieurs reprises, la grêle est tombée sur des communes limitrophes des champs de tir ou plus éloignées, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, en commettant parfois de grands ravages.

4° Souvent on a constaté, sur le périmètre défendu des chutes de grêlons mous, de grésil inoffensif ou de larges gouttes d'eau blanchâtres, ressemblant à la grêle fondue.

5° Il a presque toujours été observé que le tir arrêtait le vent ou diminuait considérablement sa force, trouait et éclaircissait les nuages, supprimait en totalité ou en grande partie des décharges électriques au-dessus de la zone protégée, les éclairs et le tonnerre ne faisant rage qu'en dehors de cette zone.

6° La confiance dans l'efficacité du tir est générale.

**Tirage d'obligations**

Ville de Paris 1892

Le numéro 297,446 gagne 100,000 fr.  
Le numéro 50,170 gagne 50,000 fr.  
Les deux numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs: 114,059, 245,355.  
Trente numéros gagnent chacun 1,000 fr.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Conseil de Préfecture**

Le Conseil de préfecture se réunira le 26 octobre à 10 heures du matin.

**Enregistrement**

M. Veyrières, surnuméraire de l'enregistrement à Paris, est nommé receveur à Lauzès en remplacement de M. Gély, appelé au bureau d'Olargues (Hérault).

**Baccalauréats**

Baccalauréat ès lettres 2<sup>e</sup> partie. — Baccalauréat secondaire classique  
Les examens du baccalauréat pour la rhétorique auront lieu à Cahors, le lundi 4 novembre, à 6 heures 3/4 du matin, et à 1 heure 3/4 du soir.

Philosophie: Compositions le mardi 5 novembre. Matin, six heures trois quarts; soir, une heure trois quarts.

Oral à partir du jeudi 14 novembre.

Les admissibles seront convoqués individuellement. Ceux de rhétorique feront le thème de langues vivantes à sept heures du matin, le jour de l'oral. Il sera accordé trente minutes. L'usage des lexiques est interdit.

N. B. — Aux termes du décret du 15 janvier 1900, l'usage du dictionnaire est autorisé pour l'épreuve de la version latine à la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique

Baccalauréat secondaire (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties)

Compositions le mardi 5 novembre (matin, six heures trois quarts; soir, une heure trois quarts), à Cahors.

Oral à partir du lundi, 11 novembre, à huit heures du matin. Les anciens admissibles passeront les premiers

Conscrits: Les candidats de philosophie sur le point de rejoindre le régiment subiront les épreuves orales, en cas d'admissibilité, le samedi 9 novembre, à huit heures du matin. Ils ne seront pas convoqués

**CAHORS**

**Comment on écrit l'histoire**

Un journal local raconte un fait scandaleux sous le titre suggestif: « Lâches et goujats ».

Un prêtre, M. l'abbé V., aurait été insulté sur une route, par une bande de jeunes gens... « qui se tenaient prudemment à distance respectueuse de la canne » du bouillant abbé!

Ces jeunes gens, vous le devinez, ne pouvaient être que des « lycéens », et l'abbé de féliciter aussitôt M. le Proviseur de l'éducation qu'il donne à ses élèves!

Si ces jeunes gens étaient des lycéens, le compliment de l'abbé doit aller en ligne directe à l'ancien proviseur, car il ne viendra à l'idée de personne de supposer, qu'en trois semaines, le proviseur actuel ait pu modifier de façon sensible, l'éducation de jeunes gens de « 16 à 18 ans ».

Mais par malheur pour l'abbé, ces jeunes gens n'étaient nullement des lycéens. Une enquête a établi d'une façon absolue que tous étaient étrangers à notre établissement universitaire.

Et voilà comment, dans un esprit de dénigrement systématique, un abbé ne craint pas de donner une entorse à la vérité.

Il est vrai que le journal local en question n'est pris au sérieux par personne, pas même par le clergé.

**Manufactures de l'Etat**

M. Royer, contrôleur principal de la culture des tabacs à Cahors, est nommé commis principal à la manufacture de Châteauroux.

**Chambre de Commerce de Cahors**

EXPOSITION D'HANOI (INDO-CHINE)

Le Président de la Chambre de Commerce de Cahors et du Lot à l'honneur d'informer les industriels et commerçants de notre région qui désireraient participer à l'Exposition des produits agricoles et industriels et des œuvres d'art de la France, des colonies Françaises et des pays d'Extrême-Orient, qui doit s'ouvrir à Hanoi (Indo-Chine) le 3 novembre 1902, qu'ils peuvent s'adresser pour obtenir les notices illustrées, plan de l'Exposition, demandes d'admission, etc., etc., à l'Office colonial, Palais-Royal, galerie d'Orléans, à Paris, ou au secrétariat de la Chambre de Commerce, boulevard Gambetta, n° 10, à Cahors, où tous les renseignements désirables leur seront fournis.

Le Secrétaire-Archiviste de la Chambre restera à la disposition des intéressés le samedi de chaque semaine de 2 heures à 4 heures du soir.

Le Président, J.-B. DELPECH.

**Le parricide de Lagarrigue**

C'est très prochainement que M. le Président de la République aura à se prononcer sur la grâce de Brugous, ou plus exactement sur sa commutation de peine. Son avocat M<sup>e</sup> Carbonel, doit d'ailleurs être reçu au premier jour par M. le Président de la République, comme il est d'usage en pareil cas.

Dans sa cellule, Brugous a perdu l'insouciance des premiers jours; rien ne le distrait, c'est à peine s'il cause à ses gardiens; le parricide de Lagarrigue est très abattu.

Ces jours-ci il a écrit à son avocat une lettre dans laquelle il demande où en est son pourvoi; il ajoute qu'il n'attend plus que la mort et qu'il met sa confiance en M<sup>e</sup> Carbonel et en Dieu.

**Voleurs de poules**

Dans la nuit de lundi à mardi, des maraudeurs ont pénétré dans la basse-cour de M. Etienne Chanut, propriétaire aux Darands et se sont emparés d'une douzaine de poules.

Une enquête ouverte ne tardera pas à amener l'arrestation des voleurs dont on est sur les traces.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Le jeudi 7 novembre, une tournée artistique, sous la direction de M. L. Monti, donnera sur notre scène, une représentation classique composée de:

**L'ÉCOLE DES FEMMES**

Pièce en 5 actes, de Molière

**LES PLAIDEURS**

Pièce en 3 actes, de Racine

Entendre dans la même soirée les immortels chefs-d'œuvre comiques des deux maîtres de la Scène Française, est assurément une

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 227

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

**TROISIÈME PARTIE**

XXXIV

**LA VENGEANCE DE CIGARETTE**

— Parlez! dit Cigarette d'une voix stridente, en serrant ses dents. — S'il vous reste un peu de bonté, de pitié ou d'amour fraternel pour celui qui va être tué là-bas comme un chien ne perdez plus une seconde — répondez-moi, dites-moi tout.

Il la regarda d'un air effaré et terrifié. En ce moment, il n'avait d'autre idée que celle de réparer ses torts par n'importe quel moyen, d'affirmer les droits de son frère, de crier aux passants de la rue qu'elle avait été sa faute et quel avait été le sacrifice de sa victime

— Il est le chef de ma maison, répondit-il à Cigarette, sachant à peine ce qu'il disait. C'est lui qui devrait porter le titre que je porte actuellement. Il est ici, dans cette misère, parce qu'il est le plus charitable, le plus généreux, le plus compatissant des hommes. S'il meurt, ce ne seront pas eux qui l'auront tué, c'est moi.

Elle écouta sans que sa mine eût perdu cette expression dure et résolue qui intimidait son

interlocuteur. Indifférente à tout ce qui, en d'autres circonstances, aurait excité son étonnement, sa curiosité ou son intérêt, elle n'envisagea que les quelques points principaux qui concernaient directement le sort du condamné.

— Ce crime est le vôtre, dit-elle amèrement. Vos remords ne sauraient le sauver. Mais faites ce que je vous demande, si votre repentir est sincère. Écrivez-moi sur-le-champ ce titre dont vous parlez, ainsi que votre déclaration formelle qu'il est votre frère et devrait être le chef de votre maison. Signez cela et donnez-le moi.

Il saisit ses mains et la regarda d'un air suppliant.

— Qui êtes-vous? Si vous avez le pouvoir de le faire, pour l'amour de Dieu, sauvez-le! C'est moi qui l'ai tué — moi — qui l'ai laissé vivre dans cet enfer pour ma cause.

— Pour votre cause!

Elle repoussa ses mains et le regarda bien en face. Ce regard qui exprimait tout le dédain tacite, toute l'indiscrète répulsion de la jeune femme, qui aurait préféré mille fois mourir plutôt que de racheter son existence entière par un seul mensonge ou une seule lâcheté, le frappa au cœur, punissant son péché plus sévèrement qu'aucun châtement public n'aurait pu le faire. Le courage et la joyauté d'un enfant flétrissaient son égoïsme timoré et le mensonge de sa vie. Sa tête s'inclina, il semblait s'affaïsser sous le regard de son interlocutrice. Sa conduite ne lui avait jamais paru aussi vilaine qu'en ce moment.

Elle continua de l'observer de ce mépris muet et étonné, surprise d'apprendre qu'il y eût sur la terre un homme capable de pareille lâcheté, de pareille ignominie. Immédiatement son tempérament fort et son esprit d'initiative prirent leur ascendant sur la nature faible et indécise de l'autre.

— Monsieur, je ne connais point votre histoire, et je ne veux pas la connaître. Je n'ai jamais fréquenté des hommes qui laissent d'autres souffrir à leur place. Ce qu'il me faut, c'est votre déclaration écrite, concernant le nom et la position de votre frère. Donnez-la moi.

Il consentit d'un geste. Il aurait signé sa damnation éternelle, si on lui avait demandé cela, tant l'horreur de ses remords l'avait abattu.

Elle lui apporta une plume et une feuille de papier de la boutique du marchand turc et lui dicta la déclaration suivante:

« J'ai ceci, j'affirme que l'homme engagé » aux chasseurs d'Afrique sous le nom de » Louis-Victor est mon frère aîné, Bertie Ce- » cil, légalement et par droit d'hérédité, vi- » comte de Royalieu, pair d'Angleterre. En » même temps, je reconnais avoir succédé à » ce titre et l'avoir porté illégalement, sup- » posant que mon frère était mort.

» Signé: BERKELEY CECIL. »

Il écrivit machinalement, sous l'impulsion de la volonté de Cigarette et des tourments de sa propre conscience, animé de l'unique désir de déchirer en un instant tout le tissu de mensonges qu'il avait permis aux circonstances de

tramer pendant douze ans autour de son existence. Il lui laissa prendre le billet, qu'elle cacha dans son sein. Il la regardait faire, se rendant compte, comme dans un rêve, de sa propre impuissance vis-à-vis de l'irrésistible force de ces demandes.

— Qu'est-ce que vous allez faire? lui demanda-t-il.

— Ce que je pourrai faire de mieux: tâchez d'en faire autant.

— Sa vie pourra-t-elle être sauvée encore?

— Son honneur le peut — son honneur le sera.

Ses traits étaient d'une beauté sublime pendant qu'elle parlait; bien que durs et rigides comme auparavant, ils s'illuminaient d'un regard d'héroïque enthousiasme. Elle, l'enfant perdu d'un camp aux mœurs dissolues, comprit, mieux que le descendant de la même race noble, à quel point le malheureux homme préférerait son honneur rétabli à sa vie rachetée. Elle allait partir, mais l'autre la retint, en touchant son épaule:

— Attendez — restez! Un mot...

Elle le repoussa une seconde fois:

— Ce n'est pas le moment de bavarder. Allez-le trouver — couard! — et faites-vous tuer par les mêmes balles qui vont frapper son cœur, s'il vous reste encore un peu de courage et de virilité!

(A suivre.)

bonne fortune, d'autant que M. Monti s'en-toure toujours d'excellents interprètes. Nous sommes donc à l'avance, assurés d'une bonne et joyeuse soirée.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 24 ET 27 OCTOBRE 1901

- |                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| Allegro Militaire,          | Doring.     |
| Nabuchodonosor, (Ouv. ture) | Verdi.      |
| Les Patineurs, (Valse)      | Waldteufel. |
| Le Désert, (Fantaisie)      | David.      |
| Marche du Prophète,         | Meyerbeer.  |
- De 4 à 5 heures.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 22 au 24 octobre 1901

Décès

Capelle Marc-Gustave-Léonel, sans profes-sion, 29 ans, célibataire, rue Feydel, 6.  
Bessou Charles, entrepreneur plâtrier, 75 ans, rue Saint-Pierre, 10.  
Cammas Jeanne, 63 ans, célibataire, aux Marins.

**Arrondissement de Cahors**

**DURAVEL — Foire.** — Il y avait beau-coup d'oies; elles se sont vendues entre 10 et 15 fr. la paire.

Quelques porcs gras ont été vendus entre 40 et 45 fr. les 50 kilos.

Bœufs gras entre 30 et 33 fr. les 50 kil.

Cours ordinaires sur les attelages, mais peu d'affaires.

Canards de 4 à 6 fr. la paire.

— **Courses vélocipédiques du dimanche 27 octobre :**

Première course, départementale. Trois prix 30 francs. — 1<sup>er</sup> prix 15 fr.; 2<sup>e</sup> prix 10 fr.; 3<sup>e</sup> prix 5 fr.

Deuxième course, internationale. Trois prix 70 francs. — 1<sup>er</sup> prix 40 fr.; 2<sup>e</sup> prix 20 fr.; 3<sup>e</sup> prix 10 fr.

Il ne sera pas fait de réduction sur les prix ci-dessus indiqués.

La course internationale sera courue sous le règlement de l'U. V. F.

Les engagements s'ont reçus chez M. Valadié C., secrétaire des fêtes à Duravel.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Enseignement.** — M. Carrière, instituteur, et M<sup>me</sup> Carrière, institu-trice à Souceyrac, sont nommés : M. Carrière, maître primaire au collège de Figeac, et M<sup>me</sup> Carrière, directrice de l'école laïque de notre ville.

**Chevaux emballés.** — Mardi, vers trois heures de l'après-midi, les chevaux d'un camion appartenant au sieur Albert Calmon, voiturier à Figeac, se sont emballés subitement place Carnot. Les agents Moissinac et Murat ont cherché à les maîtriser en se jetant à leur tête, mais ils ont été projetés contre un mur, et l'agent Murat, renversé, a reçu diverses contusions à la face, à un bras et à un genou. Les chevaux ont été finalement arrêtés dans la rue d'Anjou par le sieur Barricombe.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 19 octobre :

Calixte Isserte 27 ans, journalier à Figeac 300 fr. d'amende pour colportage d'allu-mettes de contrebande et confiscation de la marchandise saisie.

Michel Massaint, 48 ans, ouvrier charron, sans domicile fixe, originaire d'Ussel (Cor-rèze), quinze jours de prison, pour outrage public à la pudeur.

Henri Pétraque, 47 ans, de Saint-Mau-ricie, 16 fr. d'amende (loi Bérenger), pour incendie involontaire.

**LA TRONQUIÈRE.** — Les foires de Ter-rou. — par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 18 octobre 1901, la commune de Ter-ron est autorisée à transférer au 28 de chaque mois, les foires qui se tiennent actuellement au chef-lieu, le 24 de chaque mois. Ces foires devront être remises au lendemain lorsque le jour de leur tenue coïncidera avec un jour de fête légale, à l'exception de celle du mois de février qui se tiendra le 27, lorsque le 28 coïncidera avec un dimanche.

**SALVAGNAC-CAJARC.** — Le meurtrier Via-lette montre à la prison une grande docilité et même une indifférence un peu trop mar-quée. Il mange gloutonnement. L'assassin a indiqué l'endroit où il a déposé le fusil qui

a servi à tuer sa femme. En route pour la prison, il a dit qu'il eût mieux valu qu'il tuât sa belle-mère plutôt que sa femme, qu'il se repentait de son crime, qu'il ne demandait plus que de se confesser et de mourir en-suite.

**Arrondissement de Gourdon**

**SALVIAC.** — *Au sujet de l'élection.* — Nous recevons de plusieurs conseillers répu-blicains de Dégagnac, — partisans de la candidature de M. Fabre — une protesta-tion contre la candidature Daffas.

Nous regrettons vivement, dans l'intérêt du parti démocratique qu'une entente n'ait pu se faire sur un nom; qu'il était sur les lèvres de tous; mais la protestation nous paraît trop intéressée pour que nous puissions la publier.

Les républicains sauront faire leur devoir, c'est la seule chose qui nous importe.

Notre conviction est, d'ailleurs, que si la lutte doit être vive, le succès de M. Daffas ne peut faire aucun doute pour personne. Voici du reste les communications que nous recevons.

Le 21 octobre, jour de foire, M. Cocula sé-nateur est venu à Salviac, présenter M. Jean Daffas aux électeurs et appuyer sa candidature. Il ont reçu, auprès de tous, le meilleur accueil.

Aujourd'hui, M. Cocula accompagne M. Daffas dans les diverses communes du canton. Ainsi tomberont les bruits que les partisans d'une autre candidature se sont plu à faire courir, en prenant leurs désirs pour des réalités.

On nous écrit de Dégagnac :

Le sort en est jeté ! Après bien des hésita-tions, après bien des conciliabules, après sur-tout les promesses formelles de certains... gros électeurs de travailler leur clientèle et de la lui amener armée de bulletins de vote en son nom, M. Fabre, officier de santé, maire de Dégagnac, candidat malheureux au Conseil d'arrondissement, pose enfin sa candidature au Conseil général dans le canton de Salviac. C'est lundi, 14 octobre, que cette grave déci-sion a été prise et aussitôt la renommée aux cent bouches, l'a proclamée à la ville et aux champs.

« Sitôt pris, sitôt pendu » dit un vieux dic-tion, aussi, pour ne pas perdre du temps, M. Fabre est entré aussitôt en campagne. Il va d'un coin à l'autre du canton; habile, se cou-vrant tour à tour du manteau rouge ou du manteau blanc, suivant les nuances politiques des communes qu'il traverse et des électeurs qu'il rencontre, il va, disant : ici, je suis plus radical que ceux qui ont fondé le radicalisme; là, je suis plus royaliste que le roi. Ici, il man-gé du curé; là, au contraire il se constitue son plus ardent défenseur. Ici, il terrorise les ché-res sœurs et prône la laïcisation; là, il défend opiniâtrement les congrégations.

La Croix réserve ses sympathies à sa candi-dature et verse l'injure sur MM. Pauliac et Costes, qui le connaissant trop bien, ne le veulent pas patronner.

Il affirme à ses amis que M. Daffas restera seul, sans appui, Cocula ne sera pas avec lui, dit-il, nulle part, on ne les verra ensemble.

Après ces paroles, prononcées avec une assu-rance superbe, mais que les événements ont démenties, il continue sa route, promettant à tous sa haute et puissante protection, faisant briller les plus fantastiques promesses, aux yeux éblouis de ses fanatiques, tandis que le gros des électeurs rit de tant de naïvetés.

Fort du succès, dont un rêve lui a assuré la réalisation, il dit qu'à Dégagnac il aura l'unanimité des voix et qu'à Salviac, il en aura la bonne moitié. Mais, hélas! l'heure du réveil approche, le rêve aura bientôt fini, et alors, se frottant tristement les yeux, il aura la vision bien nette, irrémédiable d'un échec terrible.

A Salviac, les électeurs ne se laissent pas influencer par les folles promesses et les théo-ries contradictoires de M. Fabre. On lui tien-dra la dragée haute, tellement haute qu'il ne pourra pas l'atteindre et alors, le cœur chaviré, devant la manifestation de la volonté des électeurs, il n'aura que la ressource de dire, comme certain renard : « c'est trop vert et... »

Quant à nous, électeurs de Dégagnac, nous lui réservons, comme au 21 juillet dernier, une terrible surprise, qui le fera rentrer dans l'ombre, escorté de ses trois partisans. Tous les électeurs du regrettable conseiller général voteront pour l'honorable M. Daffas, un répu-blicain dont nous connaissons et estimons tous la famille, un homme qui sait ce qu'il veut et qui ne fait pas de politique à coups d'irrési-sibles promesses.

Un électeur de Dégagnac.

La place nous manque pour donner la profession de foi de M. Daffas. Bornons nous à citer ce passage.

J'ai cru que je serais coupable de laisser la route libre à des hommes qui dans notre pays ont toujours combattu la République.

J'ai cru qu'il serait blâmable de ma part

d'abandonner les vaillants électeurs de nos campagnes, qui, à l'heure des échecs, n'ont jamais cessé de combattre pour la cause répu-blicaine.

Vous savez tous avec quelle activité, quel désintéressement, le regretté docteur Daffas défendait les intérêts du canton. Vous savez qu'il ne négligeait rien et ne reculait devant aucune démarche, toujours heureux d'obtenir des subventions pour nos chemins, nos écoles, etc., etc.

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, ces intérêts ne seront pas défendus avec moins de zèle, et je crois pouvoir compter, pour réussir dans cette partie de ma tâche, sur le concours de M. Cocula, notre sympathique sénateur.

M. Daffas se déclare partisan de la suprématie des pouvoirs civils, de la réduction du service militaire à deux ans, de la suppression des gros traitements et de l'éta-blissement de l'impôt progressif sur le revenu, etc.....

**A LOUER**  
A CAHORS

**GRANDE MAISON**  
(Pièces vastes et bien distribuées)

**AVEC JARDIN**

**PRIX MODÉRÉ**

S'adresser au bureau du journal.

**COQUELUCHE.**

Comment une fillette fut promptement guérie de la toux.

Lisons dans la lettre suivante comment un grand soulagement fut apporté à une famille bien affligée par la maladie :

Candebeec-les-Ebenf, 26 novembre 1900.

Monsieurs, Ma petite fille, alors âgée de 31 mois, s'est atteinte de la coqueluche. Malgré tous nos soins, elle ne voulait plus prendre aucune nour-

riture et maigrissait à vue d'œil; de fréquentes quintes de toux l'éxténuaient littéralement. Après avoir employé, en pure perte, une quantité de remèdes, l'idée nous vint d'essayer l'Emulsion Scott. Au bout de deux ou trois jours, la petite se trou-vait déjà mieux; et, ayant continué l'usage de votre préparation, elle est maintenant sauvée, grande et forte. Je ne regrette qu'une chose c'est de ne m'être plus tôt avisé de lui donner l'Emul-sion Scott. C'est grâce en effet à ce souverain re-mède que nous avons eu le bonheur de conserver notre petite Yvonne. Marchand Octave, maçon.

Tel est le résultats toujours obtenu par ceux qui emploient la véritable Emulsion Scott; il serait tout à fait différénd si l'acheteur, au lieu de la véritable préparation, acceptait quelque autre de ces remèdes inférieurs qui ne donnent jamais satisfaction. On peut toujours, au con-traire, compter sur la véritable Emulsion Scott; et, c'est la véritable que vous achèterez si vous acceptez uniquement le flacon dont l'enveloppe porte notre marque de fabrique de l'homme tenant un gros poisson sur son épaule.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai, fac-similé de nos flacons, sera envoyé franco contre 0 fr. 75 de timbres adressés à MM. Delouche et Cie, 2, Place Vendôme, Paris.



Yvonne MARCHAND

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique		Temp
	maxima	minima	réduite au niveau de la mer		
23 Merc.	+ 19	+ 13	766		Pluie
24 Jeudi	+ 19	+ 14	771		Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: *Variable*  
D<sup>r</sup> HERBEAU.

**BULLETIN FINANCIER**

Le marché a été très agité, ferme au début il redevient lourd en clôture.

L'ajournement de la grève générale des mi-neurs avait bien disposé la Bourse dès l'ouver-ture de la séance mais des ventes se sont pro-duites et toute l'avance a été perdue.

Notre 3 0/0 a débuté à 100.52 et clôture à 100.35; le 3 1/2 0/0 finit à 101.70 et l'amortissable à 99.17.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 672; Le Com-ptoir National d'Escompte à 550; le Crédit Lyon-nais à 955 et la Société Générale à 601.

Peu de changement dans la tenue des Che-mins français.

Le Suez reste à 3.655.

Parmi les fonds étrangers l'Extérieure recule à 69.75; l'Italien à 98.80; le Russe 3 0/0 1891, à 82; le Turc D à 23 82 et la Banque Ottoma-ne à 517.

Nous avons annoncé l'émission d'obligations privilégiées de la compagnie française des che-mins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan. Cette émission aura lieu le 26 courant.

Ces obligations rapporteront 3 0/0 par an, soit 15 francs par obligation. Ces titres sont amortissables au pair en 75 ans et la compa-gnie renonce à la faculté d'accélérer leur amortissement ou de rembourser par antici-pation en totalité avant 1912.

Ces obligations seront délivrées du 1<sup>er</sup> no-vembre le premier coupon attaché sera de 6,25 payable le 1<sup>er</sup> avril prochain.

On souscrit à la Banque de l'Indo-Chine, au Comptoir National d'Escompte, au Crédit Lyonnais, à la Société Générale et dans les agences départementales de ces sociétés.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES Chemins de Fer de l'Indo-Chine et du Yunnan

178.000 Obligat. Privilégiées 3% de Fr. 500

REMBOURSABLES AU PAIR EN 75 ANS par tirages semestriels et garanties jusqu'en 1912 contre remboursement anticipé

auxquelles est aff. cette inscription: La Garantie d'inté-rêt de Fr. 3.000.000 allouée par le Gouvernement de l'Indo-Chine et dont le versement est assuré par le GOUVERNEMENT DE LA SEPTIÈME RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

(Lois des 25 Décembre 1898 et 5 Juillet 1901).

La Colonie s'engage à assurer directement, à défaut de la Société, le service des emprunts privilégiés gagés sur cette annuité.

Intérêt Annuel: Fr. 15 PAYABLE PAR SEMESTRE LES 1<sup>er</sup> AVRIL ET 1<sup>er</sup> OCTOBRE

Prix d'Emission: 87,70 % = Fr. 438,50

ON VERSE: en souscrivant. . . . . Fr. 50 > (Soit à la répartition, du 2 au 5 novembre 1901. Fr. 388 50

Et le ( du 2 au 5 novembre 1901. Fr. 100 > 438 50 soit le 16 décembre 1901. . . Fr. 150 > ( le 31 janvier 1902. . . . . Fr. 138 50 388 50

Avec intérêt à 3 % sur les Fr. 388 50 à partir du 3 Novembre 1901

On souscrit le 26 Octobre 1901 ET DES AJOURD'HUI, PAR CORRESPONDANCE

BANQUE DE L'INDO-CHINE; BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS; COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS; CRÉDIT LYONNAIS; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE; CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL; BANQUE FRANÇAISE pour le Commerce et l'Industrie.

Dans leurs Agences et chez leurs Re-spondants, Paris et Départements.

**LE JOURNAL DU LOT**

**EST EN VENTE**

**à Cahors**

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M<sup>me</sup> LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M<sup>me</sup> Vve VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.

— M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.

— M. MAURY, marchand de journaux 16, rue Nationale.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Fête de la Toussaint 1<sup>er</sup> novembre 1901

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du samedi 26 octobre inclus au dimanche 3 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 4 novembre.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par les dits tarifs lorsqu'elle expirera après le 4 novem-bre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (AU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901)

De Paris à Toulouse

		17		5 (1)		23 (3)		35		1125	
		EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	OMNIBUS.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.
PARIS	départ.	3 10s.	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—	—	—	—	—	—
LIMOGES	arrivée.	1 50	4 38	3 16 m.	9 2	—	—	—	—	—	—
	départ.	3 34	4 46	3 24 m.	9 29	—	—	—	—	—	—
BRIVE	arrivée.	6 36	6 34 r.	4 57	12 32 m.	—	—	—	—	—	—
	départ.	6 45 m.	7 1	5 5	1 30	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac		7 20	—	—	1 38	—	—	—	—	—	—
SOULLAC	arrivée.	7 40	7 39	5 41	1 59	—	—	—	—	—	—
	départ.	7 45	7 40	5 44	2 3	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS	arrivée.	7 52	—	—	2 10	—	—	—	—	—	—
	départ.	7 53	—	—	2 11	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon		8 9	—	—	2 26	—	—	—	—	—	—
Nozac		8 19	—	—	2 37	—	—	—	—	—	—
GOURDON		8 31	8 8	6 9	2 50	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair		8 40	—	—	3	—	—	—	—	—	—
Dégagnac		8 51	—	—	3 12	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles		9 2	—	—	3 24	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus		9 13	—	—	3 35	—	—	—	—	—	—
Espère		9 22	—	—	3 45	—	—	—	—	—	—
CAHORS	arrivée.	9 32	8 47	6 45	3 53	—	—	—	—	—	—
	départ.	9 41	8 54	6 54	4 5	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts		9 51	—	—	4 16	—	—	—	—	—	—
Cieurac		10 5	—	—	4 32	—	—	—	—	—	—
Lalbenque		10 12	—	—	4 40	—	—	—	—	—	—
Caussade		10 45	9 36	7 32	5 15	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN	arrivée.	11 19	10 1	7 56	5 55	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE	arrivée.	12 13 s.	0 49	8 45	7 51	—	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		1126		1136		40	
		EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE	d.	1 30 s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	—	—	9 16 m.	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN	d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	—	—	10 53	—	—	—	—	—	—	—
Caussade		—	4 1	5 12	8 11	9 53	—	—	—	11 33	—	—	—	—	—	—	—
Lalbenque		—	—	5 53	8 52	—	—	—	—	12 13 s.	—	—	—	—	—	—	—
Cieurac		—	—	6 2	9 1	—	—	—	—	12 22	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts		—	—	6 14	9 13	—	—	—	—	12 34	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS	arr.	2 45	4 38	6 22	9 21	10 30	—	—	—	12 42	—	—	—	—	—	—	—
	dép.	2 49	4 48	6 40	9 23	10 36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espère		—	—	6 53	—	—	—	—	—	5 57 m.	—	—	—	—	—	—	—
St-Denis-Catus		—	—	7 7	—	—	—	—	—	6 11	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.		—	—	7 21	—	—	—	—	—	6 25	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac		—	—	7 30	—	—	—	—	—	6 41	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair		—	—	7 40	—	—	—	—	—	6 50	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON		—	5 30	7 55	—	—	—	—	—	6 59	—	—	—	—	—	—	—
Nozac		—	—	8 4	—	—	—	—	—	7 17	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.		—	—	8 13	—	—	—	—	—	7 26	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS	d.	—	—	8 25	—	—	—	—	—	7 36	—	—	—	—	—	—	—
	a.	—	—	8 26	—	—	—	—	—	7 48	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC	d.	3 47	5 51	8 34	—	—	—	—	—	7 49	—	—	—	—	—	—	—
	a.	3 48	5 55	8 39	—	—	—	—	—	7 57	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressens.		—	—	9 9	—	—	—	—	—	8 7	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE	d.	4 24	6 31	9 44	—	—	—	—	—	8 37	—	—	—	—	—	—	—
	a.	4 28	7	—	—	—	—	—	—	12 22 m.	—	—	—	—	—	—	—
PARIS	arrivée.	12 5 m.	4 21 m.	—	—	—	—	—	—	12 29	—	—	—	—	—	—	—

(1 et 2) 2<sup>e</sup> classe, pour 200 kilomètres minimum; 3<sup>e</sup> classe pour 300 kilomètres.  
 (3 et 4) 1<sup>re</sup> classe, pour 300 kilomètres minimum; 2<sup>e</sup> classe, pour 400 kilomètres.  
 (\*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	Omnibus.	Mixte (3 <sup>e</sup> cl.)	Poste.	Omnibus.
CAHORS — D.	6 5	7 50 s.	12 49 r.	6 30
Mercuès	6 19 m.	8 14 s.	1 3	6 44
Arrêt Douelle	6 23	—	1 7	6 48
Parnac	6 30	8 39	1 14	6 55
Luzoch	6 36	8 55	1 20	7 2
Castelfranc	6 49	9 20	1 32	7 15
Arrêt Prayssac	6 52	—	1 35	7 18
Puy-l'Évêque	7 1	9 42	1 43	7 28
Castelfranc	7 8	9 55	1 50	7 35
Soturac-Touzac	7 16	10 7	1 58	7 43
Fumel	7 25	10 32	2 7	7 53
LIBOS — A.	7 31	10 39	2 15	7 59
PARIS — Arr.	11 33 s.	—	4 21	8 39 m.

De Libos à Cahors

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS — D.	7 30	10 59	1 7 8m.
LIBOS — A.	7 6	3 8	8 55
Fumel	8 6	3 23	9 15
Soturac-Touzac	8 16	3 33	9 25
Duravel	8 25	3 40	9 32
Puy-l'Évêque	8 30	3 47	9 39
Arrêt Prayssac	8 37	3 54	9 46
Castelfranc	8 45	4 9	9 54
Luzoch	8 54	4 9	10 1
Parnac	9 3	4 17	10 9
Arrêt Douelle	9 8	4 24	10 14
Mercuès	9 13	4 27	10 19
CAHORS — A.	9 25	4 39	10 31

De Cahors à Capdenac

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS — D.	7 25	1 27	6 27
Caressut, halte	7 33	1 36	6 36
Arcambal	7 43	1 47	6 46
Saint-Géry	7 52	1 56	6 54
Condéché	8 1	2 4	7 2
St-Cirac	8 14	2 17	7 14
St-Martin-Lab.	8 21	2 24	7 20
Calvignac, halte	8 33	2 37	7 28
Calvignac	8 44	2 41	7 35
Cajarc	8 53	2 55	7 47
Monbrun, halte	9 6	3 6	7 57
Tozac	9 16	3 18	8 6
Lamadolaine	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC, A.	9 41	3 41	8 30

De Capdenac à Cahors

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAPDENAC, D.	7 35	11 9	5 19
Lamadolaine	7 46	11 21	5 31
Tozac	7 56	11 33	5 43
Monbrun, halte	8 4	11 42	5 52
Cajarc	8 14	11 55	6 4
Calvignac, halte	8 24	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 32	12 14	6 24
St-Cirac, halte.	8 40	12 23	6 35
Condéché	8 46	12 30	6 40
Saint-Géry	9	12 45	7
Vers	9 5	12 51	7 6
Arcambal	9 15	1	7 15
Cabessut, halte.	9 25	1 11	7 26
CAHORS — A.	9 31	1 19	7 34

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1508<sup>e</sup> livraison (26 octobre 1901).

Un Héros de treize ans, par Léo Dex. — Les Almanachs, par Louis Barron. — Les Chemins de fer bizarres, par Pierre de Mériel. — Petite Reine, par Julie Borius. — Un Hôpital flottant, par Pierre de Mériel. — Tante Lolotte, par B.-A. Jeanroy. — Le Boeuf manqué, par H. Norval.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6<sup>e</sup>.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 43 (26 octobre 1901).

1<sup>o</sup> Voyage en Mongolie, par M. le Baron de 2<sup>o</sup> A travers le monde: Les Tribus Khas du Bas-Laos.

3<sup>o</sup> Excursions: Une Chasse aux phoques dans la baie de Somme, par Paul Combes.

4<sup>o</sup> Civilisations et religions: Une pieuse tradition en Écosse. — Les Covenanters et leurs descendants. — L'accroissement de la population en Allemagne.

5<sup>o</sup> A travers la nature: Incendies de forêts en Suède.

6<sup>o</sup> Missions Archéologiques: Découvertes archéologiques en Arménie.

7<sup>o</sup> La lutte économique: L'horlogerie en Suisse en 1900.

8<sup>o</sup> Livres et Cartes.

9<sup>o</sup> Conseils aux voyageurs: Récolte des Lichens — Formes des Lichens. — Organes reproducteurs. — Récolte.

Abonnements: France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro: 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6<sup>e</sup>.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 24 Octobre 1901.

Voyage Nacla: Chronique. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus: L'homme au capuchon gris (suite). — H. de Balzac: Eugénie Grandet (suite). — Louis Jollas: Gestrude. — François Deschamps: Au coq d'or (suite). — Jean Bouvier: Une étrange affaire (suite). — Félicien Nacla: Dictionnaire rustique (suite).

Vient de paraître:

LE GUIDE DES MÈRES

ET DES NOURRICES

Par le Docteur RENARD

Ancien médecin inspecteur des enfants

Cet important ouvrage est une véritable encyclopédie de tout ce qui a rapport à la première enfance:

Dans la 1<sup>re</sup> partie, l'auteur donne à la future maman les conseils à suivre pour avoir une heureuse grossesse. Il prend ensuite l'enfant à sa naissance et le suit pendant tout son élevage, qu'il soit élevé au sein par sa mère ou une nourrice ou qu'il prenne le biberon.

La 2<sup>e</sup> partie est consacrée au sevrage et à la dentition.

Le 3<sup>e</sup> traite de l'hygiène de l'enfant, des bains, du coucher, du sommeil, du réveil, des sorties, de la marche.

Dans la 4<sup>e</sup> partie, l'auteur s'occupe des principales affections qui peuvent sévir sur l'enfant en bas âge: affection de l'appareil digestif, diarrhée, entérite, bronchite, coqueluche, fluxion de poitrine, convulsion, méningite.

Un chapitre spécial traite des fièvres éruptives